

Rapport de synthèse de la série d'ateliers

Gouvernance éthique des données dans l'agriculture

Du 10 mai au 14 juin 2023

Une série d'ateliers organisés par le British Columbia Agricultural Climate Action Research Network (BC ACARN) et le Centre for Sustainable Food Systems de l'Université de la Colombie-Britannique (CSFS UBC).



BC Agricultural
Climate Action
Research Network

Auteurs et collaborateurs

Rapport Co-Auteurs

Dr. Sarah-Louise Ruder, UBC Vancouver
Delanie Austin, UBC Vancouver
Catalina Garcia, UBC Vancouver
Shauna MacKinnon, BC ACARN
Dr. Hannah Wittman, UBC Vancouver

Panélistes et modérateurs de l'atelier

Greg Austic, Our-Sci.net
Dr. Serena Black, B.C. Forage Council
Dr. Kelly Bronson, Université d'Ottawa
Dr. Dorn Cox, OpenTEAM
Dr. Dana James, UBC Vancouver
Luc Lapointe, TheBC.lab
Élise Legendre, Agriculture et Agroalimentaire Canada
Isabelle Piot-Lepetit, Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)
Gregory Rekken, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de la Colombie-Britannique
Tabitha Robin, UBC Vancouver
Robyn K. Rowe, Université de Queen's
Vineet Singh, Digital Green
Dr. Hannah Wittman, UBC Vancouver

Groupe consultatif du projet

Dr. Kelly Bronson, Université d'Ottawa
Dr. Dana James, UBC Vancouver
Dr. John Janmaat, UBC Okanagan
Zoé Mangin, INRAE
Jonathon McIntyre, Agrilyze & i-Open
Dr. Isabelle Piot-Lepetit, INRAE
Gregory Rekken, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de la Colombie-Britannique
Dr. Sean Smukler, UBC Vancouver

Remerciements

Reconnaissance des terres

Le campus de Vancouver de l'université de la Colombie-Britannique (UBC) est situé sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé du peuple xʷməθkʷəy̓əm (Musqueam), qui parle le xʷməθkʷəy̓əm et pour qui cet endroit est un lieu de vie, d'apprentissage et de rassemblement depuis des milliers d'années.

La série d'ateliers a accueilli des intervenants et des participants de nombreux territoires autochtones. Les thèmes de l'agriculture et de la gouvernance des données ont tous deux des implications importantes pour les relations avec les peuples et les terres autochtones. Nous vous encourageons à réfléchir à votre relation avec les peuples et les terres où vous vous trouvez (<https://native-land.ca/>).

Remerciements pour le financement

Ce projet est financé par une bourse de connexion du Conseil de recherches en sciences humaines et par l'initiative UBC Public Scholars.



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada



À PROPOS DE CE DOCUMENT

Le rapport partage, les principales leçons et ressources d'une série d'ateliers en ligne en quatre parties sur la gouvernance éthique des données dans l'agriculture [du 10 mai au 14 juin 2023]. Les ateliers réunissent des experts du monde entier, notamment des intervenants issus d'initiatives de gouvernance des données menées par des agriculteurs et des autochtones. Le contenu est largement applicable, avec des intervenants, des modérateurs et des participants représentant des agriculteurs, des organisations agricoles, des chercheurs, le gouvernement et l'industrie.

Ce document fait partie de la **boîte à outils pour une gouvernance éthique des données dans l'agriculture**. Vous pouvez également utiliser le **Guide de discussion** et le **Glossaire**.

Contenu du document : Ce document résume les commentaires des orateurs et des modérateurs d'une série d'ateliers, dont la liste figure dans le frontispice. Sarah-Louise Ruder, Delaine Austin, Catalina Garcia et Shauna MacKinnon ont produit le contenu de ce document.

Responsables du projet : Hannah Wittman, Shauna MacKinnon et Sarah-Louise Ruder

Groupe consultatif du projet : Kelly Bronson, Dana James, John Janmaat, Zoé Mangin, Jonathon McIntyre, Isabelle Piot-Lepetit, Gregory Rekken, Sean Smukler.

Assistante de projet : Catalina Garcia

Rédaction et conception de documents : Catalina Garcia

Site web du projet : <https://www.bcacarn.ca/projects-2/ethical-data-governance/>

Financement : Conseil de recherche en sciences humaines [Connection Grant] & UBC Public Scholars Initiative

Dernière mise à jour : 27 mars, 2024

Note : Les termes surlignés dans le document sont définis dans le glossaire de la boîte à outils pour une gouvernance éthique des données dans l'agriculture.

Atelier #1 : Gouvernance mondiale des données agricoles : Leçons tirées des initiatives internationales

10 mai 2023 – Enregistrement : <https://youtu.be/lpDt6nUQFul>

Intervenants :

[Vineet Singh](#), vice-président chargé des produits, *Digital Green* (Inde)

[Isabelle Piot-Lepetit](#), directrice de recherche, #DigitAg, *Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement* (France)

[Luc Lapointe](#), PDG et fondateur, *TheBC.lab* (Colombie)

Modérateur :

[Greg Rekken](#), chef d'équipe pour l'atténuation et la santé des sols, *ministère de l'agriculture et de l'alimentation de la Colombie-Britannique* (Canada)

Ressources :

- Digital Green, organisation mondiale à but non lucratif ayant des bureaux en Éthiopie, en Inde, au Kenya et aux États-Unis, et son produit, FarmStack
<https://www.digitalgreen.org>
<https://farmstack.co>
- Ag Data Hub, une plateforme de référence pour la circulation des données agricoles par et pour la communauté agricole
<https://agdatahub.eu/en/>
- Agri Dataspace
<https://agridataspace-csa.eu/>
- Data4Food2030, un projet visant à améliorer l'économie des données pour les systèmes alimentaires en Europe
<https://data4food2030.eu/>

Vue d'ensemble

Trois experts internationaux ont discuté des raisons qui les poussent à collecter et à partager davantage de données agricoles, ainsi que des défis et des opportunités qui en découlent en matière de gouvernance des données. Notre premier modérateur, Greg Rekken, répond aux questions du public et partage son point de vue en travaillant au ministère de l'agriculture et de l'alimentation du gouvernement de la Colombie-Britannique.

- La gouvernance des données agricoles se heurte à des difficultés similaires dans différents contextes.
- Les organisations ou collectifs d'agriculteurs semblent essentiels à la gouvernance éthique des données.
- La période de discussion a porté sur le rôle des gouvernements dans la gouvernance des données.

NOTE : Toutes les questions du webinaire sont listées à la fin du document.

Résumé du panel

Vineet Singh

Comment les agriculteur.trice.s peuvent-ils ou elles utiliser la technologie et les données pour bâtir des communautés prospères ? Les données relatives aux agriculteur.trice.s et aux exploitations agricoles peuvent être utilisées pour sensibiliser à leurs activités et à leurs besoins (politique, défense des intérêts, etc.). La numérisation des informations et des services, ainsi que la collectivisation des communautés agricoles, peuvent rendre les services plus accessibles et plus abordables. Le **partage des données** et les services numériques destinés aux agriculteurs doivent être **accessibles** et intuitifs. Le "chat bot" <https://farmer.chat> pour les meilleures pratiques agricoles et les conseils aux agriculteur.trice.s en est un bon exemple. Les **accords d'utilisation des données** et les mécanismes de **consentement** doivent être **accessibles** et lisibles pour les agriculteur.trice.s (par exemple, un résumé vidéo du consentement au lieu d'un long document juridique).

Les défis de la gouvernance des données agricoles : Pour les agriculteur.trice.s, la collecte de données sur les exploitations est difficile, sujette aux erreurs et coûteuse. Pour les collectes de données par d'autres et le **partage des données**, la confiance doit être soigneusement développée. Pour les gouvernements et les autres organisations qui souhaitent utiliser les **données agricoles**, la qualité et la validité des données, ainsi que le format et les hypothèses des informations, sont des préoccupations importantes.

Dr. Isabelle Piot-Lepetit

Politique et gestion responsable des données : Il est important de savoir à qui appartiennent les données lorsque l'on élabore des politiques de gestion efficace **des données**. En Europe, les **données appartiennent aux personnes concernées**. Les stratégies européennes en matière de données visent en priorité à faciliter la **circulation des données** au sein des secteurs et entre eux et à garantir des données équitables, **accessibles** et de grande qualité dans le respect des réglementations, notamment en ce qui concerne la **propriété des données** et la **protection de la vie privée**. L'objectif des espaces européens communs de données est de mettre en place une infrastructure de données solide et des cadres gouvernementaux pour faciliter un **partage efficace et équitable des données** dans toute l'Europe. Des politiques ont été mises en œuvre pour rendre accessibles les informations financées par des fonds publics et pour renforcer la confiance dans le **partage des informations personnelles** et des données non personnelles. Les plateformes qui facilitent les échanges de **données agricoles** en impliquant les secteurs public et privé, tout en promouvant la **transparence** dans le **partage des données** et en centralisant les préoccupations des agriculteur.trice.s, peuvent fournir des informations précieuses aux décideurs politiques.

Luc Lapointe

Demande de données dans l'industrie colombienne du cacao : Le secteur colombien du cacao est confronté à des demandes croissantes de données de la part des agriculteurs, en l'absence de directives transparentes sur l'utilisation de ces données. L'adoption de portefeuilles numériques, comme l'application *Movii*, incite à partager des données financières sans que les implications soient clairement définies. Cela reflète une tendance plus large d'intégration de la technologie dans l'agriculture sans lignes directrices définies. Les petit.e.s agriculteur.trice.s plus âgés se sentent accablés par la demande accrue de données sans recevoir d'avantages clairs ni d'informations sur ce qui en découle, ce qui soulève des questions sur la responsabilité, la transparence et l'impact réel des initiatives axées sur les données sur leurs moyens de subsistance. Il est essentiel de tenir compte du contexte et des implications éthiques de la collecte de données, en particulier dans les économies émergentes.

Atelier 2 : Gouvernance des données agricoles au Canada

24 mai 2023 - Enregistrement : <https://youtu.be/1nQp1pFDsD0>

Intervenants :

Élise Legendre, Chief Data Officer,
*Agriculture et Agroalimentaire
Canada* (Canada)

Kelly Bronson, professeur adjoint,
Université d'Ottawa (Canada)

Modérateur :

Serena Black, directrice générale,
British Columbia Forage Council
(Canada)

Vue d'ensemble

Sur la base de la vue d'ensemble du premier atelier, nous nous concentrons sur le Canada. Regardez l'enregistrement pour assister à une conversation engageante et informative entre les perspectives des agriculteurs, des chercheurs et des gouvernements sur la gouvernance des données agricoles au Canada. En tant que modératrice du panel, Serena Black a partagé plusieurs exemples pratiques de gestion de données et de défis de gouvernance pour les agriculteurs en Colombie-Britannique.

- La gouvernance éthique des données exige de prêter attention aux relations entre les agriculteurs, les gouvernements et les entreprises et d'examiner comment ces entités partagent les avantages et les charges liés à la collecte, à la gestion et à l'utilisation des données.
- La gouvernance des données agricoles est un domaine d'intérêt relativement nouveau au sein du ministère fédéral

Ressources :

- Gouvernance des données centrée sur l'agriculteur : Vers un nouveau paradigme
https://developmentgateway.org/publication_landing/farmer-centric-data-governance-towards-a-new-paradigm/
- Ag Data Transparent, une organisation à but non lucratif visant à apporter transparence, simplicité et confiance dans les contrats de technologie agricole
<https://www.agdatatransparent.com>
- Stratégie canadienne pour une agriculture durable. Y compris les objectifs du Canada en matière d'émissions nettes zéro
<https://agriculture.canada.ca/en/environnement/sustainable-agriculture-strategy>
- Stratégie du Canada en matière de données pour le service public fédéral
<https://www.canada.ca/en/treasury-board-secretariat/corporate/reports/2023-2026-data-strategy.html>
- Le livre de Kelly Bronson : The Immaculate Conception of Data : Agribusiness, Activists, and Their Shared Politics of the Future
<https://www.mqup.ca/immaculate-conception-of-data--the-products-9780228011224.php>
- Collectif Science et Société et lisez leur article sur les technologies agricoles émergentes pour l'agriculture à petite échelle
<http://scienceandsocietycollective.com/diversity-by-design-emergent-agricultural-technologies-for-small-scale-farming/>
- Development Gateway, une entreprise mondiale de données et de solutions numériques
<https://developmentgateway.org/>

de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC), de sorte que le travail dans ce domaine est encore émergent et évolutif, à l'image de l'évolution rapide de l'agro-technologie.

Résumé du panel

Élise Legendre

Comment le ministère fédéral d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) s'engage-t-il dans la gouvernance éthique des données en agriculture ?

À la suite de la mise en place de la Stratégie fédérale en matière de données en 2018, AAC a créé le poste de responsable des données (CDO) en 2021 afin d'améliorer l'organisation de la gestion des données internes et l'accès à celles-ci au sein du ministère. Actuellement, le ministère facilite un réseau de gestionnaires de données pour établir des relations avec des experts en la matière et apprendre d'eux, ainsi que pour identifier les défis et les opportunités en matière de gouvernance des données agricoles qu'ils pourraient être en mesure de soutenir ou d'engager. En tant qu'organisation nationale, il est particulièrement intéressé par la promotion et le maintien des meilleures pratiques pour une gouvernance des données juste et équitable dans l'ensemble du secteur agricole.

Dr. Kelly Bronson

Les big data (données agricoles) présentent une valeur potentielle pour le système alimentaire, mais les questions relatives au contrôle des données et aux personnes qui en bénéficient ou qui peuvent être lésées ne doivent pas être négligées au profit de l'exploitation de ce potentiel.

Si les données agricoles accessibles peuvent aider les producteur.trice.s à prendre de meilleures décisions de gestion, les entreprises agroalimentaires riches et puissantes peuvent utiliser l'analyse des données pour fixer les prix au détriment des agriculteur.trice.s. La collecte et l'utilisation des données agricoles par les entreprises manquent actuellement de transparence, d'où la nécessité et l'opportunité d'interventions réglementaires dans le domaine de la gouvernance des données. D'autres mesures juridiques devraient également être mises en œuvre pour garantir l'équité dans l'utilisation des données, comme le recours au droit de la concurrence pour remédier au manque de concurrence entre les fournisseurs d'intrants qui vendent désormais l'utilisation de plateformes numériques. Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait jouer un rôle de premier plan dans la gouvernance des données agricoles. Des consultations démocratiques délibératives peuvent et doivent être menées pour déterminer les priorités et développer des cadres institutionnels pour une utilisation juste et équitable des données dans le secteur agricole. D'autres outils de gouvernance, tels que les fiducies de données et les accords fiduciaires sur les données, peuvent également être explorés pour indemniser les agriculteurs pour leurs données.

Atelier 3 : Gouvernance des données à l'initiative de la communauté et données contrôlées par les agriculteurs

7 juin 2023 - Enregistrement : <https://youtu.be/Mva9c83FWlw>

Intervenants :

Dr. Dorn Cox, chef de projet, OpenTEAM et directeur du Wolfe's Neck Center (États-Unis)

Greg Austic, cofondateur, Our-Sci.net et PhotosynQ (États-Unis)

Modérateur :

Hannah Wittman, Professeur, UBC IRES & Land & Food Systems & Co-Founder, LiteFarm (Canada)

Vue d'ensemble

Ensuite, nous entendrons deux experts en gouvernance des données issus des agriculteurs et des communautés. Dorn Cox et Greg Austic nous parlent des droits et des préoccupations des agriculteur.trice.s et des travailleurs agricoles en ce qui concerne la collecte et l'utilisation des données agricoles, ainsi que de la manière dont ils envisagent et mettent en œuvre la gouvernance des données agricoles au niveau local. Hannah Wittman, la modératrice du panel, pose des questions basées sur son travail avec les agriculteurs au Canada et en Amérique latine.

- L'accent doit être mis sur la "construction d'une technologie de la confiance" : la confiance entre les personnes et les organisations et la confiance dans les outils permet de créer des données crédibles.
- L'idéal est que les agriculteur.trice.s puissent saisir leurs données une seule fois et les utiliser ensuite plusieurs fois eux-mêmes et/ou les partager avec des partenaires de confiance qui les utiliseront avec leur accord.

Ressources :

- OpenTeam et outils <https://openteam.community>
<https://openteam.community/access-tools-and-support/#>
- Our-Sci.net et Farmer's Coffeeshop <https://www.our-sci.net/>
<https://coffee-shop.onrender.com/>
- FarmOS, une application web de gestion, de planification et d'enregistrement des exploitations agricoles <https://farmos.org/>
- Lisez le récent livre de Dorn Cox, *The Great Regeneration : Ecological Agriculture, Open-Source Technology, and a Radical Vision of Hope (L'agriculture écologique, la technologie libre et une vision radicale de l'espoir)* : <https://www.barnesandnoble.com/w/the-great-regeneration-dorn-cox/1142641204>
- LiteFarm, un outil de gestion agricole libre et gratuit pour l'agriculture durable <https://www.litefarm.org/>
- Cool Farm Alliance : <https://coolfarmtool.org/cool-farm-alliance/>
- Cool Farm tool : <https://coolfarmtool.org/coolfarmtool/>
- Pennsylvania Sustainable Ag group, un groupe agricole qui collecte et partage des données sur les sols depuis longtemps <https://pasafarming.org/>

Résumé du panel

Dorn Cox

Pourquoi la collecte et le partage des données agricoles sont-ils si importants ?

Les consommateur.trice.s, les gouvernements et d'autres groupes demandent plus que jamais à l'agriculture : non seulement de nourrir une population mondiale croissante, mais aussi de s'adapter au changement climatique et aux problèmes environnementaux et de contribuer à les atténuer. Les données agricoles peuvent être traduites en connaissances exploitables afin d'aider les producteur.trice.s à prendre les meilleures décisions de gestion pour les personnes et la planète. Cependant, la création et la maintenance de ces ensembles de données nécessitent des technologies de collecte de données robustes et une collaboration à grande échelle.

Facteurs clés pour soutenir la collecte de données par les producteurs et la collaboration à grande échelle : L'interopérabilité est la pierre angulaire de la gouvernance des données, tant au niveau local qu'à l'échelle macroéconomique. Les processus de co-création qui abordent non seulement les aspects techniques mais aussi les aspects sociaux, commerciaux et juridiques des systèmes de données sont essentiels pour instaurer la confiance et soutenir la souveraineté des agriculteur.trice.s en matière de données. D'autres questions importantes sont : les droits sur les données, la propriété des données, l'accès, la protection de la vie privée et le consentement.

Greg Austic

À quoi ressemble une gouvernance des données centrée sur l'agriculteur ?

Farmer's Coffeeshop est un système d'évaluation comparative de pair à pair qui vise à faciliter le partage des données et la collaboration entre les agriculteur.trice.s tout en donnant la priorité à leur autonomie et à leur vie privée. Il permet aux agriculteur.trice.s de télécharger et d'anonymiser leurs propres données dans un référentiel ouvert et de les comparer avec d'autres. Des filtres peuvent être appliqués pour identifier les agriculteur.trice.s les plus performants ou les moins performants, et les données sur les pratiques de gestion peuvent être explorées pour trouver des corrélations avec les résultats recherchés. L'outil s'intègre également à une autre plateforme open source pour une fonction de chat qui permet aux producteur.trice.s de poser des questions sur les données à une communauté en ligne.

Approcher les producteur.trice.s au sujet des données agricoles : Il est essentiel de reconnaître qu'en demandant aux agriculteur.trice.s de s'engager dans la collecte et le partage de données à des fins plus larges (par exemple, la surveillance de l'environnement), nous leur demandons de nous aider. Soyez aimable. Plutôt que de confronter les producteur.trice.s à un jargon et à des outils logiciels déjà finis, rigides et complexes, nous devons les impliquer dans les premières étapes de la conception et du développement des logiciels. De cette manière, nous pouvons reconnaître et honorer leur expertise et leurs perspectives, tout en façonnant le logiciel pour mieux répondre à leurs défis et exigences spécifiques. Rechercher l'engagement dès le début afin d'instaurer la confiance et des modèles éthiques de gouvernance des

données. Les agriculteur.trice.s veulent savoir que leurs données seront gérées en toute sécurité et que leur vie privée sera protégée. D'autres facteurs peuvent accroître la volonté de participation des agriculteur.trice.s : la propriété des données, des interfaces conviviales et la preuve que le projet peut améliorer leur productivité, leur efficacité, leur rentabilité ou leur durabilité.

Atelier 4 : Souveraineté des données autochtones

14 juin 2023 - [Cette session n'a intentionnellement pas été enregistrée]

Intervenants :

Tabitha Robin Martens, professeur adjoint, *Université de la Colombie-Britannique*

Robyn K Rowe, chercheur postdoctoral, *Université de Queen's*

Modérateur :

Dana James, chercheuse postdoctorale, *UBC Centre for Sustainable Food Systems & Working Group on Indigenous Food Sovereignty (Canada)*

Vue d'ensemble

Depuis plusieurs décennies, les peuples et les organisations autochtones donnent l'exemple en matière de gouvernance éthique des données. Cette session a facilité une conversation sur les responsabilités des colons (ou d'autres organisations non autochtones) qui collectent des données agricoles sur les territoires autochtones.

- Même si vous ne travaillez pas avec une organisation autochtone, votre projet de recherche ou de gouvernance des données *peut impliquer des données autochtones* (qui comprennent, sans s'y limiter, les informations, les connaissances, les espèces et les biens relatifs à la vie et à la culture des peuples autochtones).
- Les données autochtones peuvent être des informations sensibles.
- Chaque communauté autochtone a ses propres protocoles et processus de partage des connaissances et de recherche. Le contexte et les relations sont importants.
- Fondamentalement, la souveraineté des données autochtones consiste à défendre les droits des peuples autochtones à l'autodétermination.

Ressources (1/2) :

Livres et articles en libre accès

- Souveraineté indigène en matière de données : Toward an agenda <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/31875>
- Indigenous Data Sovereignty and Policy: <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/42782>
- The State of Open Data Histories and Horizons <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/42782>
- Good Data https://networkcultures.org/wp-content/uploads/2019/01/Good_Data.pdf
- « Les droits des peuples autochtones en matière de données : une contribution à la souveraineté de la recherche autochtone » <https://doi.org/10.3389/frma.2023.1173805>
- « Une nouvelle ère pour la recherche indigène : Protocoles d'éthique de la recherche indigène communautaire au Canada » <https://doi.org/10.1177/15562646211023705>

- Bien que la technologie puisse être impliquée dans la mise en place d'une gouvernance éthique des données avec les peuples autochtones et les données autochtones, les solutions ne seront pas uniquement technologiques.

Vue d'ensemble

Dans le contexte canadien, "OCAP®" est une approche de plus en plus connue de la gouvernance des données lorsque les peuples autochtones et les données autochtones sont concernés. Les principes des Premières Nations de PCAP® - propriété, contrôle, accès et possession - ont été décrits pour la première fois par l'Assemblée des Premières Nations en 1998. Aujourd'hui, le Centre de gouvernance de l'information des Premières nations gère les principes de PCAP des Premières nations® et propose un programme de formation et de certification. Voici une courte vidéo expliquant les principes des Premières nations de PCAP® : <https://youtu.be/y32aUFvFCM0>. Tabitha Robin Martens et Robyn K. Robyn K. Rowe ont expliqué que "OCAP" est un point de départ et *non un objectif final de la gouvernance éthique des données*. Il est possible de suivre les principes des Premières Nations de PCAP® sans pour autant mener une recherche éthique ou adaptée à la culture. Il en va de même pour la recherche ou le partage de données avec de "bonnes intentions".

Les histoires racontées par les données et la recherche qui représentent les peuples autochtones ont des implications réelles (souvent négatives) pour les peuples autochtones. Les chercheurs doivent être conscients de l'histoire de la recherche autochtone afin que les préjudices et les erreurs ne se répètent pas. Par exemple, *The Fundamentals of OCAP®* présente des exemples de cas où des acteurs universitaires, gouvernementaux et privés ont collecté ou utilisé des données indigènes d'une manière qui a entraîné des préjudices durables pour les peuples et les nations indigènes. Aujourd'hui encore, des données autochtones sont utilisées par des personnes ou des organisations non autochtones d'une manière qui met en péril la vie et les moyens de subsistance des peuples autochtones.

Il n'existe pas d'approche universelle ou "à l'emporte-pièce" de la gouvernance éthique des données, car chaque communauté autochtone a ses propres protocoles et processus de partage des

Ressources (2/2) :

Principes et cadres :

- Principes de PCAP pour les Premières Nations® : <https://fnigc.ca/ocap-training/>
- Principes de CARE : <https://www.gida-global.org/care>
- Principes du SACO pour les Métis du Manitoba : <https://www.cihi.ca/sites/default/files/document/path-toward-respectful-governance-fnim-2020-report-en.pdf>
- Cadre de recherche de l'USAI : <https://ofifc.org/wp-content/uploads/2020/03/USAI-Research-Framework-Second-Edition.pdf>
- Stratégie nationale des Inuits en matière de recherche : https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2018/04/ITK_NISR-Report_English_low_res.pdf
- Chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois Conseils : Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains " (EPTC 2) : Recherche avec les Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada : https://ethics.gc.ca/eng/tcps2-epc2_2022_chapter9-chapitre9.html

connaissances et de recherche. Il existe plusieurs exemples de principes ou de protocoles dirigés par des autochtones :

- **Principes de l'OCAS de la Fédération des Métis du Manitoba** : propriété, contrôle, accès, gestion
- **La stratégie nationale inuite sur la recherche (NISR) de l'Inuit Tapirit Kanatami** : 1. promouvoir la gouvernance inuite dans la recherche, 2. améliorer la conduite éthique de la recherche, 3. aligner le financement sur les priorités de la recherche inuite, 4. garantir l'accès, la propriété et le contrôle des données et des informations par les Inuits, 5. renforcer les capacités dans la recherche de l'Inuit Nunangat.
- **Fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario Recherche de l'USAI** : Utilité, auto-expression, accès et inter-relationnalité
- **Les principes CARE de gouvernance des données autochtones de** la Global Indigenous Data Alliance, en réponse aux **principes FAIR**.

Fondamentalement, la gouvernance éthique des données autochtones ou la souveraineté des données autochtones consiste à défendre les droits des peuples autochtones à l'autodétermination. La souveraineté des données autochtones est un mouvement mondial visant à défendre et à (ré)affirmer les droits des peuples autochtones à contrôler la collecte, l'accès, l'analyse, l'interprétation, la gestion, la diffusion et la (ré)utilisation des données autochtones (qui comprennent, sans s'y limiter, les informations, les connaissances, les espèces et les biens relatifs à la vie et à la culture des peuples autochtones), conformément aux droits énoncés dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Travailler à une gouvernance éthique des données avec les peuples autochtones et les données autochtones exige un engagement envers la souveraineté et l'autodétermination autochtones, ainsi qu'envers le contexte colonial du Canada. Pour en savoir plus, lisez La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, les appels à l'action de Vérité et Réconciliation, et le rapport final sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Liste complète des questions de la partie Q&R de chaque webinaire

Regardez l'enregistrement pour entendre les experts répondre aux questions ci-dessous !

Atelier 1 :

Enregistrement : <https://youtu.be/lpDt6nUQFuI>

1. Quel est le rôle des **gouvernements et des autorités nationales** pour garantir une mise en œuvre éthique des données dans l'agriculture ?
2. Il semble qu'un haut niveau de **confiance** doive exister entre les producteur.trice.s et le gouvernement. **Ce système peut-il fonctionner lorsque les producteur.trice.s souhaitent que leurs données restent confidentielles ?**
3. Quels sont les États de **l'Inde** où cette application est utilisée ? Quels sont les goulets d'étranglement, le cas échéant ?
4. Comment traitez-vous les **informations personnelles telles que les données géolocalisées** lors du partage des données ? Expliquez-vous aux agriculteur.trice.s comment les données seront utilisées par la suite ?
5. Si un.e producteur.trice utilise cette application pendant quelques années et décide ensuite de rompre les liens, cette application permet-elle d'**emporter ses données avec lui ou elle et de les supprimer** dans l'application ?
6. Que peuvent apprendre Israël **et les autres pays du Moyen-Orient** de l'expérience de la gouvernance des données dans **l'Union européenne** ?
7. **Les espaces européens communs de données** sont-ils simplement un dépôt de données ouvertes par secteur ?
8. Pouvez-vous donner quelques exemples d'entraves que la **loi sur le marché numérique** a tenté de limiter ?
9. En ce qui concerne le partage des données, les agriculteur.trice.s peuvent-ils ou elles fournir des informations sur la **manière dont les données ont été collectées et normalisées** ?
10. Votre travail aborde-t-il la question du **consentement à l'utilisation de données de télédétection à l'échelle de l'exploitation agricole** ? Comment ce consentement est-il géré ?
11. Existe-t-il des inquiétudes ou des preuves que la collecte de données est **utilisée par des investisseurs pour orienter les acquisitions de biens immobiliers agricoles** ? Comment les **intérêts des producteur.trice.s/contributeur.trice.s individuels** sont-ils protégés ?
12. De nombreuses entreprises d'équipement dotées de **capteurs modernes et d'une connectivité des données** ont la capacité de créer des référentiels privés de données de terrain. Comment cette collecte de données est-elle réglementée, contrôlée, démocratisée ?
13. Quelles sont les réflexions en cours concernant la **capacité croissante de l'IA à collecter des données** ? La réglementation peut-elle empêcher la collecte de données sur l'utilisation des sols ou les ventes par télédétection ou par le

biais du trafic Internet ? Le **consentement** constitue-t-il un obstacle à la collecte de données ?

14. **Le droit à la réparation** du matériel agricole démontre un manque de contrôle des producteur.trice.s sur un aspect essentiel de la production. Comment ce dialogue se traduit-il dans l'utilisation de la technologie numérique ? La **non-participation** risque-t-elle de **désavantager les producteur.trice.s** ? Les futurs **abonnements ou modèles commerciaux de paiement à l'accès**, courants dans le domaine de la technologie, risquent-ils de compromettre une participation équitable ?

Atelier 2 :

Enregistrement : <https://youtu.be/1nQp1pFDsD0>

1. Avez-vous le sentiment que les **ministères fédéraux** sont en phase avec la **gouvernance des données** ou que certains d'entre eux prennent les devants ?
2. Compte tenu de la **nécessité d'obtenir la confiance des producteur.trice.s, ainsi que** des objectifs environnementaux du ministère et du secteur, quel **rôle AAC jouera-t-il** pour permettre la collecte de données auprès des producteur.trice.s afin de surveiller les émissions de GES et d'autres paramètres environnementaux ?
3. Je suis d'accord avec la question précédente et la nécessité de **gérer les questions de confidentialité des données et de confiance dans le cadre de la recherche plus collaborative** entre AAC et le public, comme dans les laboratoires vivants.
4. Comment, selon vous, les **technologies de l'IA** et les technologies de l'agritech peuvent-elles soutenir l'adoption de l'agriculture dans la région de la Colombie-Britannique pour lutter efficacement contre les **changements climatiques** ?
5. Comment pouvons-nous **responsabiliser les petit.e.s et moyen.ne.s producteur.trice.s** dans ce contexte ? Ce type de **collecte de données** est-il **réalisable** ?
6. **Dans quelle mesure ces données** collectées sont-elles **sûres** ? Nous voyons des pirates informatiques prendre en otage les systèmes informatiques de nombreuses organisations. **AAC** peut-il faire des **promesses en matière de protection des données** ?
7. L'évolution du paysage du partage des données est plus rapide que nos meilleures pratiques. Les défis à grande échelle **amènent le gouvernement, les ONG, l'industrie, les autochtones et les producteur.trice.s** à fournir des **données** dans des itérations différentes avec des **attentes différentes**. Avez-vous des **conseils** pour essayer de naviguer dans le développement de relations **formelles** de **partage de données** dans ces cas ?
8. AAC travaille-t-il à la mise en place d'une infrastructure destinée à faciliter la **mise en relation des chercheurs avec les agriculteur.trice.s**, par exemple par le biais de panels ?
9. Les données qui sont collectées et qui servent de base à l'orientation permettent-elles de **donner les bons conseils aux producteur.trice.s** ? Pour moi, cela concerne la **nécessité de disposer de données de base** et, en

Colombie-Britannique, nous travaillons avec des géographies et des microclimats très complexes. Si toutes les données utilisées pour ces **algorithmes proviennent des Prairies ou d'autres régions**, sommes-nous en mesure de **fournir les bonnes suggestions** aux producteur.trice.s et est-ce que cela aura un sens économique ?

Atelier 3 :

Enregistrement : <https://youtu.be/Mva9c83FWlw>

1. Comment le **libre accès** aux technologies peut-il **soutenir le développement de l'agriculture** dans les **pays** pauvres et **faiblement socio-économiques** d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ?
2. Comment la **communauté des logiciels libres** peut-elle relever le défi de **l'inclusion numérique** ?
3. Qu'est-ce que l'**open source** ou le **libre accès** ?
4. Les agriculteur.trice.s qui utilisent des outils propriétaires et qui seraient ravis de partager leurs données avec leurs voisins nous ont fait part d'un problème d'interopérabilité : ils ne savent pas comment faire, alors **comment les producteur.trice.s peuvent-ils ou elles introduire leurs données dans coffeeshop** ? L'outil permet-il de **transférer des données** à partir d'équipements d'agriculture de précision ou les **agriculteur.trice.s doivent-ils encore saisir leurs données** ?
5. Pensez-vous que les **agriculteur.trice.s** soient plus intéressés par la **diffusion de leurs données existantes** ou qu'ils cherchent plutôt à faciliter la **réponse aux nombreuses demandes de données qu'ils reçoivent** ?
6. En ce qui concerne la **souveraineté des données**, si un.e **agriculteur.trice souhaite participer** à un projet d'analyse comparative, comment **décide-t-il ou elle de partager ses données et avec qui** dans le cadre d'un outil tel que le coffeeshop ?
7. Comment expliquer la **proposition de valeur** d'un **écosystème à source ouverte ou à accès libre par rapport à un écosystème privé monétisé** orienté vers les mêmes **objectifs d'agriculture résiliente, régénérative et durable** ?
8. Qu'est-ce qui a **changé pour les agriculteur.trice.s** eux-mêmes en **contribuant/participant à ces réseaux de données ouvertes** ? Pouvez-vous donner un exemple concret de la manière dont un.e **producteur.trice a bénéficié** d'une nouvelle façon de s'engager dans la filière des données ?
9. Quelle est la différence entre un **produit en libre accès** et des **ensembles de données en libre accès** ? Comment un ensemble de données ouvertes qui pourrait émerger d'un projet respecterait-il les **préoccupations** des producteur.trice.s en matière **de protection de la vie privée** ? Comment les **agriculteur.trice.s choisissent-ils ou elles de participer ou non** aux différentes possibilités de partage des données ?
10. Pouvez-vous nous parler de la **gestion des données à une échelle temporelle** ? Plus précisément, quel est l'horizon à long terme pour assurer la **viabilité des projets open source menés par la communauté** (qui ne suivent peut-être pas la voie de la privatisation ou de l'investissement en capital-risque) ?

11. De bons **outils de technologie ouverte** dans l'agriculture peuvent-ils contribuer à assurer la **sécurité alimentaire** ?

Atelier 4 :

1. Pourriez-vous analyser le **concept de "données"** ? Qu'est-ce qui est et n'est pas des "données" selon vous, et comment voyez-vous le terme lui-même ?
2. Comment la **définition des données** s'inscrit-elle dans les conversations sur **l'engagement éthique avec les peuples et les communautés autochtones et sur la réconciliation** ?
3. La définition des données autochtones en tant que "**données qui affectent les vies autochtones**" **inclut les données agricoles** collectées par les gouvernements ou les agriculteur.trice.s qui ne sont généralement pas caractérisées ou reconnues comme des "données autochtones". Dès lors, comment commencer à définir les **responsabilités ou les obligations des chercheur.e.s et des institutions colonisés** dans la collecte et la gestion des données agricoles ?
4. Cette série de webinaires s'est largement concentrée sur la **gouvernance des données agricoles (éthiques)** en particulier. Pouvez-vous nous parler de la nécessité de **penser au-delà de l'agriculture** dans ce contexte ?